Un chariot se renverse: le cariste écrasé meurt sur le coup

suvapro
Le travail en sécurité

Publication 13034.f

Un chariot se renverse: le cariste écrasé meurt sur le coup

Le cariste Andri H. (40 ans)* est victime de la force centrifuge du chariot dans un virage. Le véhicule se renverse et écrase le cariste.

* Cet exemple d'accident, pour lequel le nom de la victime et les détails ont été modifiés, se fonde sur des faits réels.

La victime

- Andri H. (40 ans)
- Magasinier
- Depuis douze ans dans l’entreprise
- En possession du permis de cariste et conduisant des chariots élévateurs depuis dix ans
- Marié, un fils (12 ans) et une fille (dix ans)

Situation avant l’accident

Andri H. doit aller chercher des marchandises en vrac qui viennent d’être livrées.

La livraison a du retard. Andri H. est un cariste expérimenté ayant suivi une formation. Il se déplace à vive allure entre le quai de chargement et le magasin où il entrepose ensuite les palettes de marchandise.

Circonstances

En revenant de l’entrepôt, au volant du chariot à vide (sans charge sur la fourche), Andri H. prend un virage à droite.

Le chariot élévateur est déséquilibré et se renverse sur le côté.

Andri H. tente de sauter de la cabine et tombe sous le véhicule qui se renverse sur lui.
Le haut du corps et le cou du cariste sont coincés entre le sol et les arceaux de la cabine du chariot.

Conséquences

- Andri H. est grièvement blessé au crâne et au thorax.
- Des collègues libèrent la victime inanimée en utilisant un chariot électrique à timon. Les secouristes alertés n'ont pu que constater son décès.
- Il ne reverra plus jamais sa famille.

Enquête d’accident de la Suva

Comment l’accident s’est-il produit?

1. Au volant du chariot à vide, Andri H. braque trop brutalement à droite et entre trop vite dans le virage. Le chariot se renverse sous l’effet de la force centrifuge.

   Ayant une surface d’appui restreinte (roues en triangle sous le véhicule), les chariots élévateurs ont tous tendance à se renverser, et ce en particulier dans les virages et lorsqu’ils roulent sans chargement.

   Prudence! Roulez toujours lentement lorsque vous prenez un virage!

Comment l’accident s’est-il produit?

2. Andri H. tente de sauter hors de la cabine du chariot élévateur qui se renverse en l’écrasant sous son poids.

S’il avait mis sa ceinture, cela ne serait pas arrivé.

Le réflexe consistant à sauter hors du véhicule en cas de danger est souvent la cause d’accidents mortels parmi les caristes non attachés.

La ceinture sauve des vies!

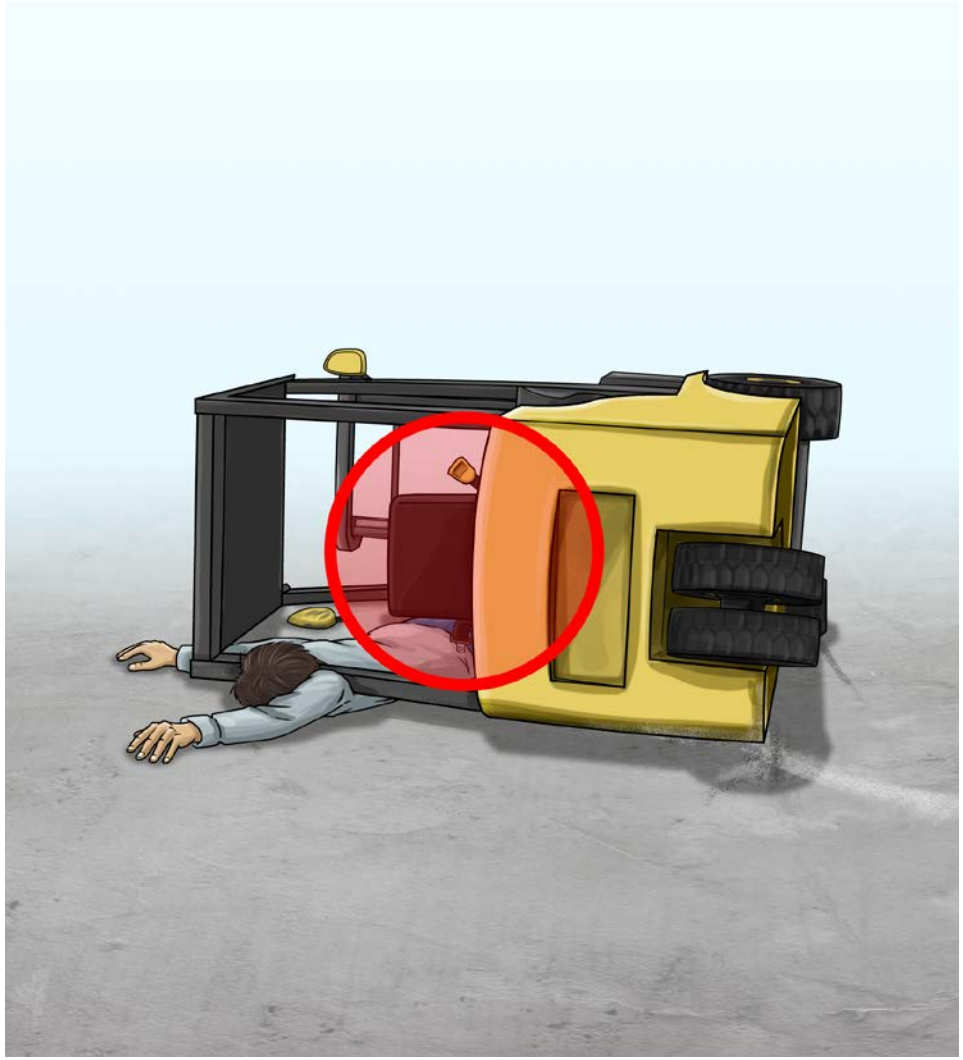

Résumé des causes de l’accident

- Le cariste sous-estime la tendance au renversement du chariot élévateur sans chargement.
- Le braquage trop brutal par rapport à la vitesse du chariot ou la vitesse trop élevée pour la manœuvre de braquage effectuée provoquent le renversement du chariot.
- Le cariste n’est pas attaché. Il n’est pas retenu sur le siège lorsque son réflexe de survie le pousse à sauter hors de la cabine.

Règles vitales

Règles vitales: STOP en cas de danger!

Dépliant 84067.f
pour les travailleurs

Support pédagogique 88830.f
pour les supérieurs

Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs

1. Conduire uniquement avec la formation requise.
2. Respecter les consignes d'utilisation. (Toujours rouler lentement dans les virages, utiliser le système de retenue.)
3. Conduire prudemment.
4. Utiliser des voies de circulation sûres.
5. Assurer la marchandise.
6. Entreposer correctement la marchandise.
7. Contrôler les chariots élévateurs.
8. Ne pas improviser.
9. Porter les EPI requis.

2. Nous respectons les consignes d'utilisation des chariots élévateurs.

Travailleur: Je respecte les consignes d'utilisation que j'ai apprises durant ma formation de cariste.

Supérieur: Je contrôle que les consignes d'utilisation des chariots élévateurs sont respectées. Je ne tolère aucun manquement.

Tolérance zéro en cas de non-respect des règles vitales

En cas de non-respect d'une règle vitale, il faut dire STOP, interrompre le travail en cours et procéder à la mise en œuvre ou au rétablissement des conditions de sécurité requises. C'est seulement alors qu'il est possible de reprendre le travail.

L'employeur et le supérieur sont tenus d'instruire les collaborateurs sur la façon de travailler en toute sécurité. Ils doivent également contrôler et imposer le respect des prescriptions et des règles de sécurité.

Qu'en est-il dans votre entreprise?

Annexes
Informations pour les intervenants

Infos thématiques

- www.suva.ch/chariots-elevateurs
- Liste de contrôle «Chariots élévateurs à conducteur assis», réf. Suva 67021.f
- Film «Napo dans: Circulez, y'a tout à voir!», réf. Suva DVD 374.d/f/i
- Film «Der Gabelstapler – einfach umwerfend» (disponible uniquement en allemand), BG Nahrungsmittel und Gaststätten (Allemagne)

Bases légales

- Formation, instruction et contrôle des travailleurs:
  art. 6 al. 1 OPA
  art. 6 al. 3 OPA
  art. 8 al. 1 OPA

- Obligations du travailleur: art. 11 al. 1 OPA

- Dispositifs et mesures de protection (ceintures de sécurité): art. 28 al. 4 OPA

Infos complémentaires

Axes prioritaires en matière de prévention

Règles vitales

Autres exemples d’accidents

Suva
Sécurité au travail
Case postale, 1001 Lausanne

Renseignements: tél. 021 310 80 40

Edition: mai 2015